

Centre-Val de Loire



N° 31

Mars 2017

Trois profils de quartiers de la politique de la ville liés à des contextes géo-économiques différents

En Centre-Val de Loire, 6 % de la population habite un quartier de la politique de la ville. La moitié des quartiers comptent moins de 2 000 habitants. Ceux-ci sont plutôt jeunes et connaissent de nombreuses difficultés, notamment en termes d'accès à l'emploi. La population de ces quartiers dispose de revenus faibles et les situations familiales peu favorables y sont surreprésentées, notamment les familles monoparentales et les familles nombreuses. Si tous les quartiers ont été identifiés comme abritant une population en difficulté, ils ne présentent pas tous le même profil démographique et les difficultés rencontrées par leurs résidents ne sont pas de même nature. On distingue trois profils de quartiers. Dans les premiers, majoritairement présents sur la frange francilienne, les familles nombreuses sont surreprésentées et les situations d'emploi précaire plus fréquentes. Dans les deuxièmes, les habitants, qui bénéficient du dynamisme économique de leur agglomération, sont plus souvent en activité et reçoivent moins d'aides de l'État. Enfin, principalement dans le sud et l'agglomération tourangelle, la région abrite une troisième classe de quartiers dans lesquels la population, bien que plus précaire, présente un profil proche de son environnement.

Clément Meyniel

La politique de la ville a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires en concentrant les efforts sur les quartiers identifiés comme abritant la population la plus précaire. Cette politique transversale agit sur des leviers sociaux, économiques et urbains, afin de résorber le décrochage des habitants de ces quartiers.

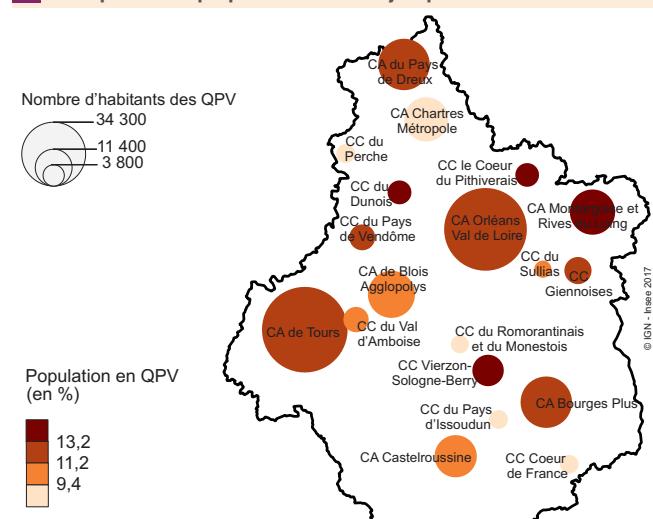
Depuis le 1^{er} janvier 2015, en France métropolitaine, 1 296 quartiers bénéficient de la politique de la ville, dont 52 en Centre-Val de Loire. Celle-ci est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville qui sont portés par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Cette contractualisation coordonne les orientations et engagements des acteurs impliqués dans la politique de la ville que sont les partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

En Centre-Val de Loire, 6 % de la population, soit environ 157 000 personnes en 2013, résident dans l'un des 52 quartiers de la politique de la ville (QPV), régis par 19 contrats de ville.

Dans les communes abritant un quartier de la politique de la ville, un habitant sur cinq y réside

Les résidents des quartiers de la politique de la ville constituent 20 % de la population des communes concernées. Cette part atteint deux sur cinq à Montargis.

1 Des quartiers qui peuvent abriter jusqu'à un habitant de l'intercommunalité sur cinq



Les populations cibles de la politique de la ville sont donc concentrées au sein des intercommunalités, le plus souvent dans les communes centres.

Avec en moyenne un habitant sur neuf des intercommunalités vivant en QPV, la contractualisation intercommunale de la

politique de la ville permet d'élargir le champ d'exercice de la solidarité.

Les agglomérations orléanaise et tourangelle comptent chacune dix quartiers et abritent 40 % de la population régionale ciblée par la politique de la ville. Dans ces communautés d'agglomération, 12 % de la population réside au sein de ces quartiers (*figure 1*).

On dénombre en Centre-Val de Loire, 3 000 habitants en moyenne dans chacun de ces quartiers, soit légèrement moins qu'en moyenne nationale. La région compte en effet un nombre important de petits quartiers, la moitié ayant moins de 2 000 habitants. À l'inverse, quatre quartiers accueillent plus de 8 000 habitants, et sont classés parmi les 110 plus importants de France métropolitaine. Ces derniers se situent à Blois, Bourges, Orléans et Tours. Les quartiers de Sanitas à Tours et de la Source à Orléans sont des ensembles cohérents qui se sont développés dès les années 50. À l'inverse, les quartiers nord de Bourges et Blois regroupent différents quartiers de vie sous une même appellation, en s'appuyant sur une continuité géographique.

Des situations plus précaires dans les quartiers de la politique de la ville du Centre-Val de Loire

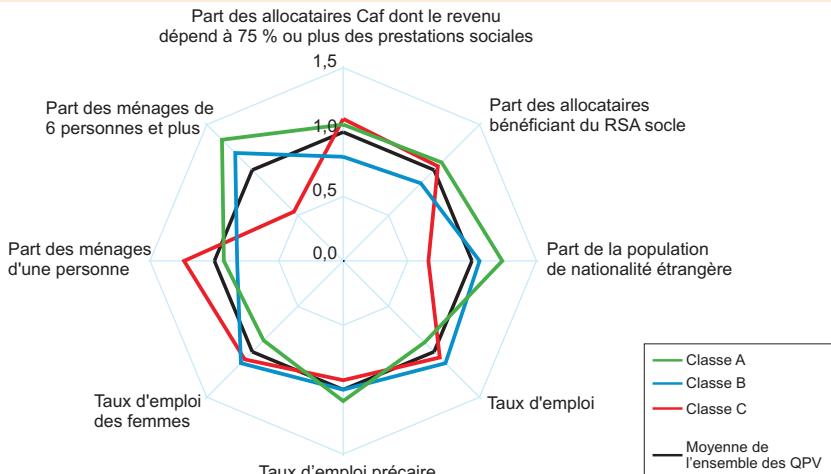
Les quartiers de la région abritent une population plus pauvre qu'en moyenne nationale. Dans un quart des quartiers QPV de France métropolitaine, la moitié des habitants ont un revenu déclaré par unité de consommation (*définitions*) inférieur à 11 000 euros. C'est le cas dans 85 % des quartiers du Centre-Val de Loire.

Ces différences par rapport à la moyenne des quartiers de métropole sont moins marquées en termes de niveau de vie, c'est-à-dire dès lors que l'on tient compte des revenus réellement disponibles, nets des impôts directs et intégrant les prestations sociales. Le niveau de vie médian régional s'établit alors à 12 400 euros par unité de consommation pour les QPV de Centre-Val de Loire. La situation financière des habitants des quartiers accuse donc un net décrochage. Les revenus médians correspondent parfois à moins de 40 % de celui de l'EPCI englobant.

En moyenne, 45 % de la population des QPV vit sous le seuil de pauvreté (*définitions*), c'est vingt-cinq points de plus que dans l'environnement direct de ces quartiers (*figure 2*).

La faiblesse de ces revenus est liée à des difficultés d'intégration au marché du travail. La part des personnes en emploi dans ces quartiers est faible. Parmi les personnes en âge de travailler, moins d'une sur deux est en emploi dans les QPV, contre plus de six sur dix dans les EPCI englobants. La précarité dans l'emploi y est en

2 Trois profils distincts de population au sein des quartiers



Note : Les indicateurs moyens pour chaque classe ont été rapportés à la moyenne de l'ensemble des quartiers, qui correspond donc à la ligne 1 du radar. Dans les QPV de la classe C, les ménages d'une personne sont ainsi 25 % plus nombreux que dans la moyenne de l'ensemble des QPV.

Sources : Insee, Recensement de la population 2010 ; Cnaf-Cnav, données CAF 2014

outre particulièrement forte, puisque plus d'un emploi sur quatre est précaire et près d'un tiers des ménages perçoivent une indemnité chômage.

Ces difficultés d'accès à l'emploi s'expliquent en partie par la faible qualification des habitants des QPV. Près de huit personnes de 15 ans ou plus sur dix n'ont pas le baccalauréat. Parmi les plus jeunes, un quart des élèves ont un retard scolaire à l'entrée en 6^e, ce qui laisse craindre que ces difficultés d'accès à l'emploi ne se poursuivent.

La population dans ces quartiers est en moyenne plus jeune : les enfants de moins de 15 ans y représentent un quart de la population et les jeunes de 15-24 ans 15 %, alors que les moins de 25 ans ne représentent que 35 % de la population des intercommunalités englobantes (*figure 4*).

À l'inverse, les seniors de 60 ans ou plus sont proportionnellement moins nombreux que dans l'environnement direct de ces quartiers.

Ceci s'explique en particulier par une part plus importante de familles nombreuses (de trois enfants et plus). Les ménages de 6 personnes et plus, qui incluent principalement ces familles nombreuses mais aussi les cohabitants, sont trois fois plus nombreux que dans les intercommunalités abritant ces quartiers.

Ces constats globaux ne rendent pas compte de la grande disparité de composition des ménages et des situations de précarité entre les quartiers. La mise en lumière détaillée de ces disparités fait l'objet d'un atlas des quartiers de la politique de la ville à paraître prochainement, en partenariat avec la DRDJSCS.

L'analyse socio-démographique des quartiers et de la décomposition du revenu des habitants (*méthodologie*) identifie des familles de quartiers dont les profils sont proches. Trois familles se distinguent qui

regroupent chacune un tiers des quartiers. Dans chacune d'entre elles, le contexte géographique et économique permet d'avancer des premières pistes explicatives de la situation des habitants.

Des quartiers de la frange francilienne en plus net décrochage par rapport à leur environnement

Dans la première famille de quartiers (**classe A**), la population est jeune ; un habitant sur quatre a moins de 15 ans et 15 % entre 15 et 24 ans (*figure 4*). La part des étrangers est quatre fois plus importante que dans les agglomérations englobantes (*figure 2*). Dans ces quartiers, la moitié des habitants ne dispose que d'un revenu par unité de consommation inférieur à 12 300 euros. Les revenus d'activité en constituent à peine la moitié dans certains QPV comme Les Favignoles à Romorantin ou Champ de la Ville à Gien. Le taux d'emploi atteint tout juste 40 % soit un décrochage de plus de 20 points par rapport aux intercommunalités englobantes. Les populations jeune et étrangère, surreprésentées dans ces quartiers, rencontrent plus de difficultés pour accéder à l'emploi. Ces emplois sont en outre deux fois plus souvent précaires que dans les EPCI englobants. Les minima sociaux et prestations familiales viennent compenser ces faibles revenus d'activités et représentent près de 20 % du revenu disponible des ménages.

Cette situation s'explique également par une proportion élevée de familles nombreuses qui représentent un frein pour l'accès à l'emploi. Elle est quatre fois supérieure à celle des intercommunalités qui les soutiennent et représente 7 % des ménages dans ces quartiers. Les bénéficiaires du RSA socle sont deux fois plus nombreux que dans les EPCI englobants.

Encadré partenaire

La politique de la ville mise en place par les pouvoirs publics a pour objectif de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Elle est développée au bénéfice des quartiers défavorisés en complément des politiques de droit commun et fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs à la mise en œuvre locale des contrats de ville.

Dans ce cadre, la DRDJSCS du Centre-Val de Loire a pour objectif de participer à l'animation régionale de la Politique de la Ville, notamment au titre de son volet social, et d'apporter son expertise en matière d'ingénierie sociale aux directions départementales et aux acteurs locaux de la Politique de la Ville.

Avec la réforme de la nouvelle géographie prioritaire, 52 quartiers sont désormais concernés par la politique de la ville en région Centre-Val de Loire. Dans ce contexte, un partenariat entre la DRDJSCS et l'Insee a semblé nécessaire afin de mettre en exergue la situation de ces territoires au regard des tendances de précarité et de pauvreté notamment. La présente étude permet de catégoriser les quartiers en fonction de différents indicateurs, dans le but d'identifier les difficultés particulières qui en ressortent et de mener ensuite des actions pertinentes en fonction de ces problématiques.

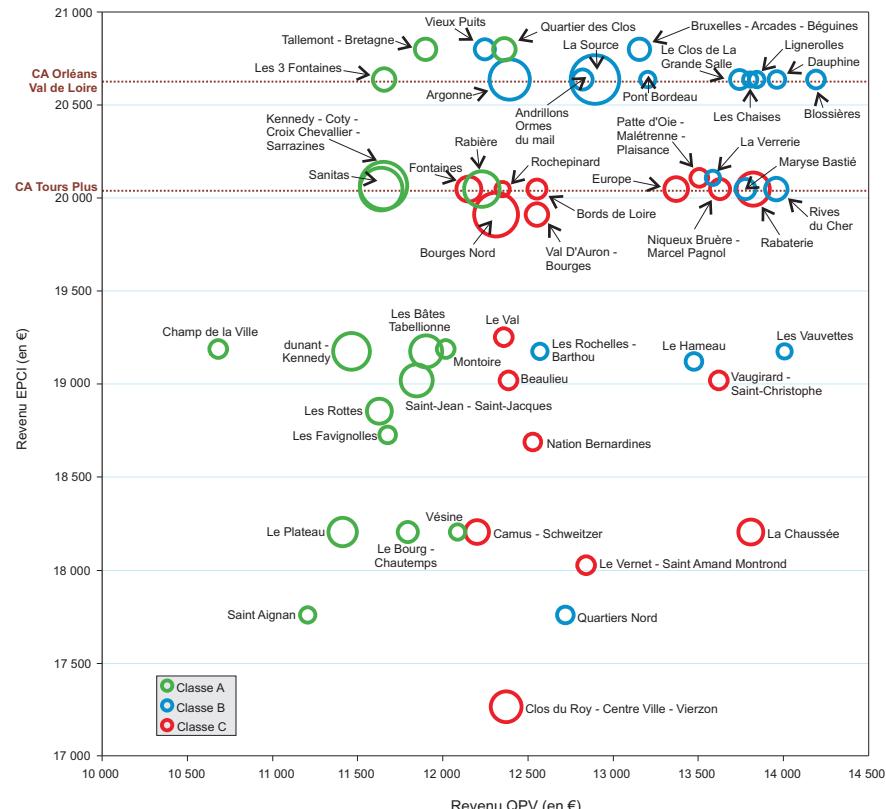
Département de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du
Centre-Val de Loire

Ces quartiers se situent principalement dans les départements du nord de la région, dans les communes de la frange francilienne, notamment Dreux, Chartres et Montargis. Dans le reste de la région, ces quelques quartiers sont plutôt localisés dans de grandes agglomérations comme Tours, Blois ou Orléans. Dans l'ensemble, ils sont plus grands que la moyenne des quartiers de la région, notamment Sanitas à Tours ou Kennedy à Blois (entre 8 000 et 10 000 habitants).

Des quartiers qui bénéficient de la dynamique économique de leur agglomération

La deuxième famille de quartiers (**classe B**) présente un profil démographique proche de celui de la **classe A** avec une population jeune et une part importante d'étrangers. Par contre, ces quartiers bénéficient de la dynamique économique de leur agglomération. La précarité de leurs habitants est donc moins marquée, le revenu disponible médian des ménages variant d'un peu plus de 12 000 euros dans le quartier du Vieux Puits (communauté d'agglomération de Chartres métropole) à plus de 14 000 euros aux Vauvettes dans l'agglomération de Dreux et Blossières dans l'agglomération d'Orléans (*figure 3*). Ces quartiers sont moins peuplés. Dans les plus gros quartiers de la classe, les revenus sont plus faibles. La population des EPCI englobant ces quartiers est également plus riche, particulièrement sur l'agglomération d'Orléans. Outre un environnement plus favorisé, ces revenus plus importants s'expliquent par un taux d'emploi plus conséquent. Ce dernier atteint 50 % alors qu'il est d'à peine 45 %

3 Des situations de précarité variables et un décalage plus ou moins net par rapport à l'environnement



Note : Les ronds représentant chaque QPV sont proportionnels à la taille de la population des ménages qui y résident. Par construction, tous les QPV d'un EPCI se retrouvent sur la même ligne horizontale.

Sources: Insee, Recensement de la population 2010 ; DGFIP, Filosofi 2012

Sources: Insee, Recensement de la population 2010 ; DGI II, Finistère 2012

en moyenne dans les quartiers de la région. Là encore le contexte peut impacter ce résultat notamment pour les quartiers des agglomérations de Chartres ou d'Orléans qui se situent dans des zones d'emploi dynamiques. La part des revenus d'activité est donc logiquement plus conséquente. Elle est comprise entre 60 et 80 % du revenu disponible des ménages, maximum atteint dans le quartier de Lignerolles à Fleury-les-Aubrais. À l'inverse, la part des minima sociaux dans la composition des revenus n'excède pas 8 %.

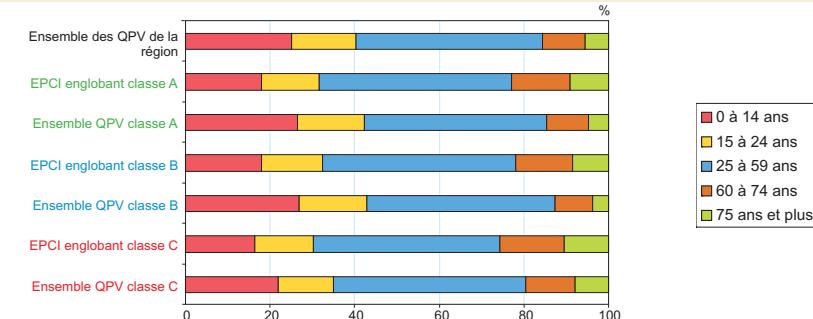
Des quartiers au profil de population proche de celui de leur agglomération en dehors de sa précarité

Enfin, la troisième famille de quartiers de la région Centre-Val de Loire abrite un certain nombre de QPV, dont le profil de population diffère peu de leur environnement direct (**classe C**).

La part des étrangers dans la population y est inférieure à celle observée en moyenne dans les QPV régionaux. Ces derniers se distinguent donc de leur environnement uniquement par des revenus plus faibles. Pour ces ménages, le coût du logement est sans doute le premier élément de choix résidentiel, ce qui explique la concentration de populations pauvres au sein de ces quartiers. Ces derniers sont essentiellement situés dans l'agglomération tourangelle ou dans le sud de la région, comme à Bourges ou à Châteauroux.

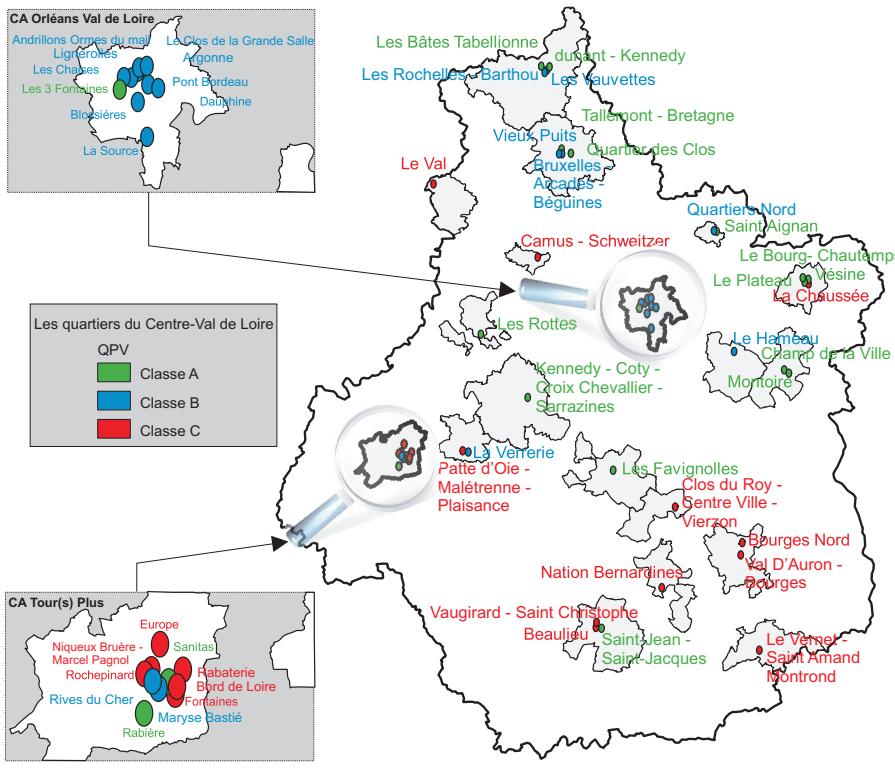
La structure par âge de la population de ces quartiers est proche de celle de leur environnement direct. De ce fait, la part des jeunes est bien en deçà de la moyenne de l'ensemble des quartiers de la région (*figure 4*). Parallèlement, la part des 60 ans et plus est d'environ 20 %, soit quatre points de plus qu'en moyenne des QPV régionaux.

4 Des quartiers plus jeunes que leur environnement



Source : Insee, Recensement de la population 2010

5 La composition des classes dans les quartiers prioritaires de la région Centre-Val de Loire



Cela se traduit par une part plus importante des retraites et rentes dans le revenu médian disponible. Elle va de 15 à 40 % dans certains quartiers alors que la part des revenus d'activité reste inférieure à 65 %. S'ils n'accueillent pas plus de personnes âgées, ils abritent par contre plus de personnes isolées que le reste de leur agglomération.

Les ménages d'une personne sont plus présents dans ces quartiers qu'en moyenne dans les QPV de la région, mais également que dans leur EPCI englobant (*figure 5*). Une part importante de ces ménages d'une personne est constituée d'individus de plus de 60 ans, tout comme dans l'environnement direct de ces quartiers. ■

Méthodologie

La classification des QPV

Afin d'identifier des profils de quartiers de la région Centre-Val de Loire, plusieurs indicateurs socio-démographiques et de revenu sont utilisés. Les principaux facteurs de différenciation sont la part des jeunes de 0-24 ans, le taux de pauvreté, la part d'étrangers, la part des revenus d'activité, de prestations familiales et de minima sociaux dans la composition du revenu disponible des ménages. Une analyse en composante principale (ACP) est réalisée à partir de ces indicateurs pour les 52 quartiers de la région. Une classification ascendante hiérarchique réalisée à partir des résultats de l'ACP conduit à distinguer trois profils de quartiers homogènes sur les critères sélectionnés.

Le choix de l'unité de comparaison

Les EPCI sont porteurs des contrats de ville qui encadrent la mise en place de la politique de la ville en région. Ce sont donc ces EPCI qui servent d'élément de comparaison pour replacer les quartiers de la politique de la ville dans leur environnement. Il s'agit des EPCI en géographie 2015.

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot

Chefs de projets :
Corinne Chevalier
Anne Billaut

Rédacteur en chef :
Olivier Ducrocq

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2416-9471
©Insee 2017

Bibliographie

- L'atlas sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, *Insee Dossier Centre-Val de Loire* n°1, (à paraître).
- Les habitants des quartiers de la politique de la ville : la pauvreté côtoie d'autres fragilités, *Insee Première*, mai 2016.
- Plus de 156 000 habitants dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, *Insee Flash Centre-Val de Loire* n°10, novembre 2015.

Sources

Le fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2012 est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales. Ces informations permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) à des niveaux locaux fins.

Les estimations démographiques pour les quartiers de la politique de la ville s'appuient sur le Recensement de la population de 2010. Elles fournissent des indicateurs sur la répartition des habitants par âge, situation socioprofessionnelle, diplôme et nationalité ainsi que la répartition des ménages et des logements selon différents critères. Les données au niveau EPCI sont également issues du Recensement de la population 2010.

Définitions

Le revenu par unité de consommation médian partage la population en deux groupes. La moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation (UC) annuel inférieur à cette valeur, l'autre moitié déclarant un revenu par UC annuel supérieur.

Le revenu déclaré comprend le cumul des revenus d'activité salariée ou non salariée, des indemnités de chômage, de maladie, des pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine. Les pensions alimentaires versées sont exclues ainsi que les revenus exceptionnels et les revenus du patrimoine exonérés d'impôt (épargne logement, etc.).

Il s'agit du revenu avant déductions et abattements accordés par la législation fiscale. Ces revenus sont nets de cotisations sociales et de la contribution sociale généralisée (CSG).

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Il permet d'appréhender le niveau de vie.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (exprimé en euros). Ce dernier correspond à 60 % du niveau de vie médian.

